

Attention : Le contenu de ce document n'est valable qu'au moment du téléchargement. Les informations publiées sur notre site web étant régulièrement mises à jour, leur contenu peut avoir changé.

The logo for 'code de la route.be' is displayed in white text on a blue background. The text 'code' is in a standard sans-serif font, 'de la' is in a smaller font size and positioned between 'code' and 'route', and 'route.be' is in a larger, bold sans-serif font.

Date de publication : 12 décembre 2025 - Date de téléchargement 25 mars 2026

PROJET PILOTE SUR LES REVISITES DU CONTRÔLE TECHNIQUE EN FLANDRE

Un décret flamand autorisant des réparateurs agréés à effectuer une revisite du contrôle technique entrera en vigueur le 1er janvier 2026, mais n'est pas encore mis en œuvre.

L'objectif de ce projet pilote est de permettre, dans certains cas de figure, à des réparateurs agréés de réinspecter des véhicules. Les conducteurs pourraient effectuer une revisite de leur véhicule auprès d'un des réparateurs agréés, ce qui pourrait leur faire gagner du temps tout en réduisant la pression sur les organismes de contrôle traditionnels.

Cependant, à ce jour, aucun décret gouvernemental n'a été publié pour mettre en œuvre ce décret. Pour le moment, le processus d'inspection ne changera pas à cet égard.

Lien: Décret du 17 mai 2024 relatif aux revisites de véhicules par des contrôleurs agréés auprès de réparateurs agréés dans le cadre d'un projet pilote